

DOSSIER INSCRIPTION ANNEE 2019 2020

L'**Ecole de Musique des Monts d'Or** (EMMO) a pour but de coordonner, encourager et développer l'enseignement de la musique à Collonges au Mont d'Or. C'est une association de loi 1901 animée par une équipe de **bénévoles**. Seule l'**équipe pédagogique** est rémunérée. Elle se compose d'un directeur ou directrice et de 12 professeurs qui enseignent les **instruments** suivants :

Batterie	Attilio Terlizzi et Pierre Patout
Flûte traversière	Nicolas Gabaron
Guitare acoustique	Roberto Andrade
Guitare électrique	Julien Daniel
Piano	Laura Cerri et Victoria Sol
Piano musiques actuelles	(recrutement en cours)
Saxophone	Elie Brancher
Trompette	(recrutement en cours)
Violon	Morgane Thongsoume
Violoncelle	Anne Elisabeth Leroy

Les cours de Formation Musicale sont organisés de façon à privilégier les pratiques collectives. Les 2 premières années (1C1 et 1C2) restent consacrées aux apprentissages fondamentaux (lecture de notes, pratique de rythmes, écoute).

A partir de la 3ème année (1C3, 1C4 et 2C) les élèves choisissent entre 4 ateliers de FM : Orchestre - Musiques Actuelles - Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) - Choeur enfant et ado
Les examens de fin de cycle sont organisés en partenariat avec les écoles du Val de Saône.

En plus d'une dizaine d'**événements organisés** à Collonges au Mont d'Or, l'EMMO participe à des événements inter écoles : Festival Polyson, jazz in Monts d'Or, concerts de Musiques Actuelles...

Financièrement, les recettes proviennent de la cotisation et des frais d'enseignement acquittés par les adhérents ainsi que des subventions accordées par la Municipalité de Collonges au Mont d'Or et la Métropole de Lyon.

Cette rentrée nous devons faire face à des besoins financiers importants :

- augmentation de la masse salariale par la mise à niveau des salaires par la convention collective,
- augmentation des frais fixes par l'obligation de professionnaliser le suivi social des salariés (fiches de paye, contrats, veille sociale et juridique ...)
- stabilisation de la subvention municipale et diminution de la subvention de la Métropole.

C'est pourquoi nous sommes obligés d'**augmenter les tarifs** qui n'avaient pas été modifiés depuis deux ans. Nous répartissons la hausse nécessaire sur les deux années à venir.

Nous maintenons la **réduction de 12%** par rapport au plein tarif pour les **habitants de Collonges au Mont d'Or** grâce à la subvention de la Municipalité.

Lorsqu'un adhérent est inscrit en pratique d'instrument les autres membres du foyer bénéficient d'une **réduction familiale** de 10% pour le 2ème inscrit, 20% pour le 3ème et 25% pour le 4ème et suivants.

L'adhésion familiale obligatoire à l'Association de **20€ doit être réglée par chèque séparé**.

Trois possibilités de règlement des frais d'inscription sont proposées à la rentrée (voir échéancier) : règlement annuel, trimestriel ou mensuel. L'ensemble des chèques doivent être remis le jour de l'inscription.

Toute année entamée constitue un engagement et reste due à l'EMMO en cas d'arrêt des activités par l'adhérent en cours d'année.

Contact : contact@emmo-collonges.com et/ou direction@emmo-collonges.com

Site Web : <http://emmo-collonges.com>